

## BAREME DES HONORAIRES 2025

IMMOBILIER COMMERCIAL	T.T.C.	н.т.	
Location - Bail commercial 3/6/9	<b>12%</b> (Du loyer triennal avec un minimum de 10.000 €)	<b>10%</b> (Du loyer triennal avec un minimum de 8.333 €)	
Droit au bail / Pas de porte	<b>10%</b> (Du loyer triennal avec un minimum de 10.000€)	<b>8,33%</b> (Du loyer triennal avec un minimum de 8.333 €)	
Ventes de locaux	<b>10%</b> (Minimum de 10.000 €)	<b>8,33%</b> (Minimum de 8.333 €)	

<sup>\*</sup>Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur-repreneur sauf mention contraire

COMMERCES	T.T.C.	H.T.	
Fonds de	<b>10%</b>	<b>8,33%</b>	
Commerces FDC	(Minimum de 10.000 €)	(Minimum de 8.333 €)	
Cessions des titres	<b>10%</b>	<b>8,33%</b>	
(Calculés sur la valeur du FDC)	(Minimum de 10.000 €)	(Minimum de 8.333 €)	
Murs commerciaux	<b>10%</b> (Minimum de 10.000 €)	<b>8,33%</b> (Minimum de 8.333 €)	

<sup>\*</sup>Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur-repreneur sauf mention contraire

ENTREPRISES HÔTELS CAMPINGS	Honoraires sur le montage du dossier Expertise - Recherche acquéreurs — Transaction Négociation - Dossier de financement			
	Forfait fixe Dossier Expertise		%	
	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.
FDC ou titres de sociétés et/ou murs commerciaux	6.000 €	5.000 €	<b>6%</b> (Minimum de 10.000€)	<b>5%</b> (Minimum de 8.333 €)

<sup>\*</sup>Le forfait fixe est à la charge du cédant et la partie variable soit à la charge du cédant et/ou à l'acquéreurrepreneur sauf mention contraire (à définir dans la lettre de mission).